Envoyé en préfecture le 26/05/2026
Reçu en préfecture le 26/05/2026
Publié le
ID : 056-215601188-20260521-D2026_058-DE

Département
Du Morbihan

COMMUNE DE LOCMIQUÉLIC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le vingt et un du mois de mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de LOCMIQUELIC, dûment convoqué s'est assemblé salle du conseil à la mairie de Locmiquélic, sous la Présidence de Monsieur le Maire, Eric PATUREL.

Date de convocation : le 13 mai 2026
La séance a été publique le jeudi 21 mai 2026

Etaient présents : Monsieur GUIDAL, Madame IZAGUIRRE, Monsieur CAZEAUX, Madame SAINTAGNE, Monsieur RIBETTE, Madame RIBETTE, Madame BELLEGO, Monsieur BORGNIC, Monsieur MAINGUY, Madame BLAIZOT, Madame GUILLEVIC, Monsieur ROBERT, Madame HEBERLE, Monsieur BENGON, Madame CHAUDRE, Madame DREAN, Madame LE QUER, Monsieur FISCHER, Monsieur GEOURJON, Madame RIPOLL-GHYS, Monsieur BALDOS, Madame KAMENSKY, Madame COQUILLON.

Absents ayant donné pouvoir : Monsieur DREANO (procuration à Madame IZAGUIRRE), Monsieur VARIOT (procuration à Monsieur PATUREL), Monsieur JEHANNO (procuration à Monsieur GEOURJON).

Absent : /

Secrétaires de séance : Madame LE QUER, Monsieur FISCHER.

Conseillers en exercice : 27

D2026-058 RENFORT DE GENDARMERIE 2026 : CONVENTION RELATIVE A LA DISPOSITION D'HÉBERGEMENT POUR LES RENFORTS D'EFFECTIFS DE LA GENDARMERIE

Exposé :

L'accueil des renforts de gendarmerie de la circonscription de Port Louis pendant la saison estivale nécessite, en l'absence de locaux susceptibles d'être prêtés par les municipalités des ex-cantons de Port-Louis et d'Étel, la mise à disposition de mobil homes.

Huit résidences mobiles (cinq installées à Riantec et trois sur Etel) seront mises à disposition de la brigade de gendarmerie du 1er juillet au 31 août 2026.

La commune de Riantec assure pour l'ensemble des communes la coordination et le portage financier de ce dossier.

La contribution financière comprend toutes les charges de location et de viabilisation des installations (eau, chauffage et électricité) ainsi que les consommations des fluides.

Le budget prévisionnel pour la saison 2026 s'établit à 53 840€ avec une participation prévisionnelle pour la commune de Locmiquélic de 4 973,69€ calculée au prorata de la population DGF au 1er Janvier 2025 qui sera remise à jour lors du bilan définitif.

Une convention sera établie entre les communes de Belz, Erdeven, Étel, Gâvres, Riantec, Locoal-Mendon, Merlevenez, Ploemel, Plouhinec, Port-Louis, Sainte-Hélène et Locmiquélic.

Envoyé en préfecture le 26/05/2026
Reçu en préfecture le 26/05/2026
Publié le
ID : 056-215601188-20260521-D2026_058-DE

Proposition :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis de la commission finances et affaires générales en date du 12 mai 2026,

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver la convention relative à la mise à disposition d'hébergements pour les renforts d'effectifs de la gendarmerie pour la saison 2026 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer et à exécuter ladite convention ;
- de préciser que le montant définitif sera établi au vu du bilan détaillé des dépenses dressé par la commune de Riantec ;
- de préciser que la dépense sera prélevée à l'article 62878 du Budget commune 2026.

Après que le Conseil municipal, dûment convoqué, en eut délibéré, la proposition est approuvée à 26 voix pour et 01 abstention.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Suivent les signatures

- POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le 22 mai 2026

Madame LE QUER	Monsieur PATUREL	Monsieur FISCHER
La Secrétaire	Le Maire	Le Secrétaire